

BUREAUX: RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING :

Trois mois 12 fr
Six mois 23
Un an 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR GÉNÉRAL : A. REBOUX

Le Nord de la France

Trois mois 14 fr
Six mois 27
Un an 51

ANNONCES : 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait.

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier et C^o place de la Bourse; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 17 MAI 1872

BOURSE DE PARIS

DU 16 MAI

3 1/2 54 97 1/2
4 1/2 78 50
5 87 90

(Voir à la troisième page les dépêches commerciales.)

ÉLECTION D'UN DÉPUTÉ
à l'Assemblée nationale

CANDIDAT

du comité conservateur libéral
M. BERGEROT
MAIRE D'ESQUELBEQ,
Membre du Conseil général

BULLETIN QUOTIDIEN

Au lendemain du discours de M. d'Audiffret-Pasquier, la République française, organe officiel de M. Gambetta, annonçait à grand fracas qu'elle prenait l'initiative d'une pétition demandant la dissolution de l'Assemblée nationale. Elle craignait sans doute, un nouveau discours visant, cette fois, les marchés passés sous les auspices des hommes du 4 septembre. Toujours est-il qu'elle commença à insérer des listes de signatures où figuraient les noms les plus notoires du parti radical; on n'y remarquait point, toutefois, celui de l'ex-dictateur de Tours et de Bordeaux. M. Gambetta aime mieux parler que signer. *Verba volant.*

Aujourd'hui, nous constatons qu'après deux jours de publication, cet étalage de listes a disparu. Les signatures manquent-elles donc déjà? ou bien la République française recule-t-elle devant la réprobation que soulève sa manœuvre? Faut-il croire à un effet de remords ou de sagesse tardive? Quel est donc ce mystère?

Nous recevons communication du rapport présenté à la chambre par M. Keller, au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la composition des conseils de guerre tel que le conçoit la commission. Il en ressort que, si une première satisfaction a été donnée à la commission, par l'insertion au Journal officiel des avis motivés du conseil d'enquête, cette satisfaction ne suffit pas, ce sont les expressions textuelles du rapport. Il en résulte également que la commission a vu avec regret que le préambule du projet de loi s'écarterait de la règle que s'était imposée la commission de se placer au-dessus de toute considération de personne.

Nous trouvons dans le Times, de Londres, du 14 mai, un article relatif à l'occupation du territoire français par les troupes allemandes et aux bruits de libération qui courent depuis quelques jours dans le public. Nous laissons, bien entendu, à un journal anglais la responsabilité des assertions qu'il appuie sur les rapports de ses correspondants particu-

liers; mais il nous a semblé intéressant, en tout cas, de citer le passage suivant:

« Nulle part on n'attend avec plus d'anxiété les résultats des négociations entre le baron d'Arnim et M. Thiers que dans les régiments qui forment les garnisons d'occupation. Officiers et soldats seraient heureux de pouvoir retourner chez eux; ceux qui ont besoin de travail et ceux qui ont besoin de distraction sont également fatigués d'une vie qui ne leur procure qu'une morne et fastidieuse oisiveté. »

« Dans le cours naturel des affaires, les provinces occupées souffrent du bouleversement causé par la présence des troupes étrangères et par l'état de siège. Bien qu'elles ne commettent pas les atrocités qu'on leur impute, leur contact par centaines et par milliers n'a pour les habitants rien d'agréable. »

« C'est pour cette raison que les pensées des deux parties sont fixées sur les négociations relatives aux 3 milliards restant. Bien que leur amitié ne soit pas aussi intense qu'on se plaît à le dépeindre, habitants français et soldats allemands seront plus heureux quand ils seront séparés. C'est pourquoi nous saluons le retour de la prospérité de la France, parce qu'elle promet les moyens de faire disparaître promptement les dernières humiliations de la guerre. Ceux qui ont observé la merveilleuse rapidité avec laquelle le pays s'est réorganisé pendant ces 6 derniers mois, ceux qui constatent que le gouvernement de M. Thiers, si souvent révoqué en doute, montre les indices d'une autorité plus solide sur la nation; ceux-là croiront aux succès des efforts que le peuple français doit tenter pour réunir les fonds nécessaires au paiement du restant de l'indemnité. La somme est énorme et les arrangements financiers ultérieurs mettront à la plus rude épreuve l'homme d'Etat le plus habile et le plus courageux; mais le bien-être de la France et le repos de l'Europe exigent qu'on s'occupe promptement d'obtenir la délivrance du sol national. Dans les dispositions actuelles des deux pays, on ne peut espérer maintenir la paix qu'en faisant cesser un contact qui enflamme à chaque instant tous les éléments d'animosité mutuelle. »

La Patrie constate qu'en ce qui concerne le plébiscite de la Suisse, l'Agence Havas s'est à peu près moquée de nous et du public. Par une première dépêche, elle a annoncé que la révision de la Constitution était votée par 223,000 voix contre 162,000. Par une seconde dépêche arrivée le soir, elle a avancé que 13 cantons repoussaient la révision, mais elle a annoncé qu'on comptait 239,000 oui contre 223,000 non.

Enfin, la vérité est connue aujourd'hui, et elle est absolument contraire à ces nouvelles. Il n'y a pas eu 17,000 voix de majorité pour la révision; il y a eu, au contraire, une majorité de 4,767 votes contre, et 13 cantons ont repoussé le projet contre 9. Les révisionnistes radicaux allemands et protestants ont donc été battus à la fois par le chiffre des suffrages exprimés et par le refus des cantons. Il a fallu quatre jours pour arriver à découvrir cette vérité. — A. R.

Comme on le verra au compte-rendu, l'Assemblée nationale a adopté, hier, le projet de loi sur les modifications à apporter à la composition des conseils de guerre. — Au cours de la discussion, le duc d'Aumale

a déclaré qu'il était prêt à répondre à tout appel du ministre de la guerre.

Les hypocrites

Juvénal a écrit sur les hypocrites une de ses satires les plus acerbes que nos radicaux de 1872 devraient bien méditer. Ceux d'entre eux qui ont conservé tant soit peu de sens commun et d'honnêteté politique ne pourraient s'empêcher d'avouer que le poète latin semblait parler pour eux, lorsqu'il écrivait:

Fronti nulla fides. Quis calis non vicus abundat Tristibus ohscenis....

Et nous aussi, nous pouvons redire avec une légère variante: Combien le visage humain est trompeur! que d'honnêtes voleurs à tous les coins de nos carrefours! Ecoutez plutôt le concert d'imprécations qui s'élève dans la presse républicaine à propos du remarquable discours de M. d'Audiffret-Pasquier. Voyez les colères de ses incorruptibles écrivains contre les tripotages de l'Empire; entendez leurs réquisitoires tout brûlants d'une patriotique indignation. A les en croire, il n'y aurait point de peine assez sévère, de châtement assez dur contre les spoliateurs du trésor public.

Braves gens! vertueux citoyens! vous avez raison! Ceux-là sont de grands coupables qui, spéculant sur nos malheurs et sur nos abaissements, ont trahi, ont volé la patrie, ils doivent être impitoyablement frappés par la rigueur des lois.

Mais dites-nous? N'y a-t-il que l'Empire, n'y a-t-il que les fournisseurs bonapartistes qui aient commis ce grand crime et mérité ce châtement? Pourquoi donc vous laissez-vous sur les marchés de Bordeaux et de Lyon, de Lille et de Marseille? Que sont les faits dénoncés par M. d'Audiffret-Pasquier, si on les rapproche de ces spéculations honteuses révélées chaque jour par les tribunaux et où vos amis les plus intimes ont mis la main? Que direz-vous à ces pauvres soldats que votre République a envoyés à la boucherie avec des fusils qui ne portaient pas ou qui éclataient entre leurs mains, des cartouches remplies de sable, des tuniques d'amadou, des souliers de carton? Pendant que vous vous enrichissiez loin de tout péril, ils tombaient, eux, sur la neige des champs de bataille, ou ils se traînaient à travers les chemins, pieds nus, le corps mal couvert, mourants de fatigue, de froid et de faim. Et tout cela, à cause de vous, à cause de vos amis les fournisseurs, les administrateurs de la République!

Hypocrites! Il vous appartient bien de nous vanter la probité, le patriotisme, les vertus des hommes de la République! C'est bien à vous qu'il convient de tonner contre les corruptions de l'Empire, vous dont les six mois de règne ont fait plus de mal à la France que ne lui en avait fait vingt années de césarisme.

Cessez donc de nous parler de l'excellence des principes républicains. Voyez donc quels hommes ils ont formés, ces principes. Voyez votre Jules Favre qui ose encore parler du respect de la loi et de la morale, au milieu du sanctuaire de la justice; votre Gambetta déclamant contre le despotisme, lui qui nous a imposé la plus pesante dictature que la France ait subie depuis le comité de salut public; les Laurier, les Ferry, les Magnin et les autres, voyez-les tous, et dites-nous ce que la France peut attendre de telles doctrines et de tels hommes!

Ce n'est point seulement dans telle ou telle situation particulière qu'éclate l'hypocrisie des partisans du Radicalisme. Nous la retrouvons toujours, en toute circonstance. Une insurrection éclate en Espagne; le fils des anciens rois du pays appelle aux armes ce pauvre peuple pressuré, volé, trompé par un gouvernement d'étrangers, arrivé au pouvoir au moyen d'un escamotage et qui, voulant demeurer digne de son origine, n'hésite pas à consacrer des élections frauduleuses; nos républicains français se récrient, se voilent la face. Ils ne peuvent comprendre, eux, les fils de 1792, de 1830, de 1848, de 1870, qu'on se révolte ainsi; ils protestent, ils s'indignent, ces purs, ces austères observateurs des lois! Eh quoi! s'écrient-ils, il n'y aura plus de sécurité pour les peuples, il n'aura plus de respect pour la volonté nationale. Où allons-nous, en quel siècle vivons-nous?

Les hypocrites! Pouvons-nous oublier qu'eux seuls ont causé nos troubles et nos révolutions, et qu'eux seuls nous menacent encore de la guerre civile, si nous n'acceptons pas la forme républicaine.

Pauvre France, combien de temps encore supporteras-tu les Gracques déclamant contre les séditions, et les fils de de Sylla accusant les prévaricateurs, et s'élevant contre proscriptions?

ALFRED REBOUX.

L'impôt sur le revenu.

Nous avons émis l'opinion que tout impôt sur les matières premières doit être repoussé comme inutile et comme dangereux. Inutile, parce qu'il ne produirait rien ou presque rien, pendant cinq ou sept ans; dangereux, parce qu'il ne ferait que consacrer, sans profit, un

retour à la politique commerciale d'avant 1860, retour contre lequel l'Assemblée nationale s'est positivement prononcée.

Nous nous retrouvons dès lors en face d'un déficit budgétaire de 140 millions de francs qu'il faut absolument combler.

Les commerçants et industriels ont dit: « Nous ne voulons pas d'impôt sur les matières premières, mais nous sommes prêts à supporter notre part des charges du Trésor. » Le monde commercial et industriel devenant ainsi le point de mire des législateurs, la première idée qui se présente naturellement à l'esprit de tous fut d'augmenter le total des affaires réalisées annuellement par les commerçants et les industriels, et de leur imposer au prorata du total d'affaires ainsi faites chaque année par chacun d'eux.

Cette répartition universelle, allégeant le fardeau qui devait peser exclusivement sur les commerçants et les industriels, séduisit d'excellents esprits et parut plus libérale que ne le serait un impôt basé sur le chiffre de affaires.

C'est là, suivant nous, une illusion que les économistes ne peuvent pas partager. L'impôt sur le revenu ou sur les revenus ne produirait pas seulement, dans son application, des injustices inexplicables, il consacrerait des monstruosités économiques.

L'argument principal des promoteurs de cet impôt consiste à énumérer les divers pays qui taxent actuellement les revenus, en citant en première ligne l'Angleterre et son income tax. A cet argument, nous répondrons que c'est précisément en profitant de l'expérience faite de l'income tax que nous repoussons cet impôt.

Nous venons de voir une Assemblée essentiellement pratique, rompue aux questions d'affaires, examiner un projet ministériel d'income tax; après de longues délibérations, la Chambre hollandaise vient de repousser ce projet à l'unanimité.

Que pense l'Angleterre elle-même de l'income tax? L'Angleterre pense que l'expérience de cet impôt en a démontré l'impraticabilité. Il n'y a pas un mois que les ministres britanniques ont dit, sous la pression d'une agitation justifiée, donner satisfaction aux réclamations du pays, en ramenant la taxe des revenus à un taux inférieur. A Exeter, des marchands ont été jusqu'à se laisser saisir pour protester contre l'income tax.

Ce serait donc au moment où la Hollande a repoussé l'impôt sur le revenu, et lorsque l'Angleterre est à la veille de la suppression de cet impôt, que nous l'adopterions?

Nous ne pouvons ici énumérer tous les faits qui démontrent les conséquences injustifiables d'un impôt sur le revenu. Nous ne citerons que quelques exemples:

Voici un armateur qui possède un navire en cours de navigation et un fabricant qui possède une usine en pleine activité; le 31 décembre, l'armateur et le négociant arrêtent leur bilan, chiffrent leur bénéfice, déclarent leur revenu et payent l'impôt sur ce revenu. Le lendemain, le navire fait naufrage et l'in-

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 18 MAI 1872

— 14 —

LA TERRE PROMISE

PREMIÈRE PARTIE

LE DOIGT DE DIEU

CHAPITRE XVIII.

La mémoire lui revient

(Suite)

Semblable au vautour qui dévorait le sein de Prométhée, la pensée de ne laisser après lui aucun héritier de son nom consumait sa vie, et son affliction était d'autant plus profonde qu'un miracle seul pouvait y apporter quelque soulagement. Ce miracle eut lieu. Le duc essaya un jour ses larmes, jeta loin de lui ses habits de deuil, alla trouver la duchesse et lui annonça que le lendemain il quitterait son château.

— Vous retournerez à Paris, lui demanda Fernande?

— Non, madame, je vais voyager; je vais en Angleterre, en Irlande, en Italie, en Allemagne, aux Etats-Unis, que sais-je? au bout du monde!

— Est-ce que je vous accompagnerai?

— Je pars seul, madame.

— Et quand reviendrez-vous?

— Quand il plaira à Dieu!

Le lendemain, ainsi qu'il l'avait annoncé, il s'éloignait de son château, accompagné d'un vieux serviteur. Où allait-il?

Le duc de Rieux, au milieu de ses larmes s'était tout à coup souvenu de l'enfant de son unique amour, du fils de la petite ouvrière de la rue Saint-Denis, d'Amaury qu'il avait abandonné au berceau, d'Amaury qui, s'il était vivant encore, devait avoir vingt quatre ans, d'Amaury à qui il voulait transmettre son nom et sa fortune.

La mémoire lui revenait bien tardivement.

L'orgueil seul la lui avait rendue. Trois jours plus tard, le duc arrivait à Londres.

— O mon Dieu! mon Dieu! pensa-t-il du plus loin que ses regards purent entrevoir les toits ardoisés d'Oxford-Street d'ou vingt-et-un ans auparavant, il était parti sans même embrasser Amaury, faites que je retrouve mon fils, et j'emploierai ma vie à bénir votre nom!

CHAPITRE XIX.

La Révélation.

André, depuis le jour où Madeleine lui avait avoué qu'elle l'aimait, avait vu s'ouvrir devant lui une vie nouvelle. Cet amour sollicité tout bas avec une résignation si persévérante, avait été pour lui la riante promesse d'un bonheur qui ne devait plus finir. Il ne fut point trompé dans son espoir. Les transformations successives qu'avait subies, avant de devenir de l'amour, l'affection de Madeleine, étaient d'ailleurs une garantie de la durée du tendre sentiment éclo à la longue dans son cœur. Puis, quoiqu'innocente, Madeleine avait beaucoup à se faire pardonner. La passion d'André accueillie, repoussée ensuite, trompée, oubliée, ses désespoirs silencieux, ses larmes, ses jalousies, ne criaient-ils pas réparation?

Elle fut complète, et André au milieu de l'ivresse de sa félicité présente, perdit jusqu'au souvenir des amères épreuves de sa vie passée.

Possesseur d'une fortune considérable acquise par quinze années d'un travail opiniâtre, il résolut enfin, de concert avec sa femme, de revoir la France.

Son fils devenu un homme, n'avait point été étranger à cette résolution. Pressé par son père d'embrasser une carrière, il choisit celle du barreau, et ce choix fut l'une des principales causes de

retour d'André en France, en 1798, après une absence de vingt et un ans.

Il alla s'établir à Nantes, et, quelques années plus tard, Amaury revêtit la robe d'avocat.

Rien ne manquait au bonheur d'André lorsqu'une circonstance imprévue faillit interrompre le cours en révélant à Amaury le secret de sa naissance.

Un jour que Madeleine était assise auprès de son mari, pendant que son fils faisait à voix haute la lecture du journal, ce dernier lut ce qui suit:

« Une jeune fille de Nantes, abandonnée par son séducteur, a voulu se tuer avant-hier avec son fils. Le hasard a amené la découverte de ce crime, mais l'enfant était déjà mort. La mère a été arrêtée; on instruit le procès. »

« Madeleine, à mesure qu'Amaury lisait, s'était peu à peu dressée sur sa chaise, en proie à une vive agitation. Lorsqu'il eut achevé, elle appuya convulsivement la main sur son front comme pour en arracher un souvenir pénible. André semblait partager son anxiété. »

— Et dire, poursuivit Amaury, qu'il est des avocats qui ne rougissent pas de prostituer leur talent dans de semblables causes, comme si de pareils crimes ne méritaient pas la mort!

Madeleine essaya à la dérobée la sueur froide qui coulait sur son front.

— Tu raisonnes comme un fou! dit brusquement André à son fils.

Amaury le regarda avec étonnement.

— Oui, comme un fou, répéta André.

— Eh bien! sois donc notre juge, répartit Amaury en s'adressant à Madeleine, et dis-moi si une femme qui tue ou tente de tuer son enfant, est digne de la pitié d'un tribunal?

Madeleine courba la tête comme sous une accusation.

André s'effraya.

— Je ne suis rien, dit-il tout à coup avec un accent plein d'une énergie puissée tout entière dans son affection pour sa femme, je ne suis rien, mais j'ai une morale et une justice à moi, elles m'enseignent qu'il n'est pas de crime, si grand qu'il soit, qui ne doive appeler quelquefois sur lui la compassion des hommes.

— Oui, il en est, mon père, mais pas celui dont nous parlons.

— Celui-là plus que tout autre, celui-là avant tout autre, dit André en se croisant tranquillement les bras.

— Madeleine, immobile, semblait clouée à son fauteuil comme à un pilori.

— Voyons, érige-toi maintenant en défenseur de l'infanticide! dit ironiquement Amaury.

— Je suis plus avancé que toi dans la vie, répondit Morin, et l'expérience c'est la science. J'ai souvent assisté par la lecture à l'un de ces drames terribles qui font aujourd'hui le sujet de notre entretien; j'ai entendu parler souvent de l'été